



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1038) DE MISE A  
DISPOSITION DE LA SALLE BOUQUET A  
L'ASSOCIATION « LE FESTIVAL D'AIX-EN-  
PROVENCE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-079  
EN DATE DU 25 MARS 2025**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 24, 25, 26, 27 et 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2025 de 9h00 à 19h00 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Festival d'Aix-en-Provence » représentée par son Administratrice déléguée, Madame Stéphanie DEPORCQ, dont le siège est situé Palais de l'Archevêché, Place des martyrs de la résistance, 13100 Aix-en-Provence, une convention de location des salles pour un montant de 850 € T.T.C (huit cent cinquante euros), auxquels il faut ajouter 22,03 € T.T.C (vingt-deux euros et trois centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire entraînés par la venue de l'Utilisateur, afin d'organiser des répétitions dans la salle Bouquet, les 24, 25, 26, 27 et 28 février et le 1<sup>er</sup> mars 2025 de 9h00 à 19h00 .

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20250325-lmc1H12883H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025  
Date de Publication : 25/03/2025